



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

Direction Générale des Territoires et Mer

Cayenne, le 12 juin 2020

Direction Mer, Littoral et Fleuves

Service Affaires Maritimes Littorales et
Fluviales

Unité « Stratégie, Environnement et
Gestion du DPM »

Le chef de l'unité SEGDP

Affaire suivie par : Stéphane MAZOUNIE

Tél. 05 94 35 58 16

Mail : stephane.mazounie@developpement-durable.gouv.fr

à

M. Jean-Claude MARIEMA
Président de la commission
d'Enquête Publique

Objet : La mise en place d'un amer artificiel (balise) sur le fleuve Mahury.

La Direction Générale des Territoires et de la Mer confirme qu'elle installera un amer artificiel (type balise) avec une bande rétro-réfléchissante, sur le fleuve Mahury en rive droite, côté de la commune de Roura pour palier à toute absence de repère, comme le préconisait le Bureau de l'Action de l'État en Mer (BAEM) dans son avis du 17 décembre 2019, lors de la consultation administrative.

Le chef de l'Unité
Stratégie, Environnement et Gestion du Domaine Public

Stéphane MAZOUNIE